

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 octobre 2007

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 125 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Michel ACREMENT - René AINARDI - Zaven ALEXANIAN - Francis ALLOUCH - Robert ASSANTE - Jean AYEL - Marcel BENASSI - Mireille BENEDETTI - Salomon BENICHOU - Jean-Marc BENZI - Roger BERANGER - Marc BERNARD - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Philippe BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Eugène BOUJOT - Valérie BOYER - Robert BRET - Sylvie BRUNET - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - Nicole CANTREL - Christian CARBONEL - Marie-Thérèse CARDONA - Anne-Marie CARNUS - Benjamin CHAPPE - Gérard CHENOZ - Jean-Claude COLOMBO - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Paul-Jean CRISTOFARI - Paul DAUMAS - Claude DAUMERGUE - Alain DE GANTES - Pierre DEFENDINI - Nicole DESMATS - Christiane DINARDO - Sylvia DOUCET - Frédéric DUTOIT - Janine ECOCHARD - Michelle EMERY - Monique ENGELHARD - André ESSAYAN - Michel FORNERIS - Claude FRIGANT - Claude GALLIZIA - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Daniel GILER - Catherine GINER - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Jean-Claude GUERAUD - Robert HABBRANT - Michel ILLAC - Jean-Claude IMBERT - Bernard JACQUIER - Henri LAFITE - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Marie-Yves LE DRET - Eric LEOTARD - Ange LETTIERI - Antoine LORENZI - André MALRAIT - Stéphane MARI - Jean-Claude MARIN - Guy MARTIN - Patricia MASSARO - Jean-François MATTEI - Didier MAURY - Christian MAYADOUX - Muriel MENCACCI-GRAND - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Laurent MICHEL - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Maryse MONOD - Jean MONTAGNAC - Yves MORVAN - Marie-France MOURET - Nabil M'RAD - Pascal MUNIER - Renaud MUSELIER - Bernard OLIVER - Christine ORTIZ - Marie-Françoise PALLOIX - Pierre PARSY - Christyane PAUL - Pierre PENE - Gérard PEPE - Elisabeth PERRENOT-MARQUE - Maurice PETIT - Claude PICCIRILLO - Monique ROBINEAU - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Henri RUGGERI - Roger RUZE - André SABDES - Philippe SANMARCO - Catherine SANTINI - Danielle SERVANT - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Louis TOURET - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Lucien WEYGAND - Séréna ZOUAGHI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Guy MARTIN - Gabrielle ANTONI représentée par Antoine LORENZI - Olivier BLANC représenté par Laurent MICHEL - Geneviève BOBBIA-TOSI représentée par Michel ILLAC - Annick BOET représentée par Robert BRET - Jean-Louis BONAN représenté par Jean-Claude GUERAUD - Jean BONAT représenté par Benjamin CHAPPE - Eric DIARD représenté par Pierre PARSY - Jean DUFOUR représenté par Marie-Françoise PALLOIX - Marie-Thérèse FOURNIER représentée par Maxime TOMMASINI - Françoise GAYDA représentée par Jean-Pierre BERTRAND - Samia GHALI représentée par Marie-Thérèse MINASSIAN - Albert GUIGUI représenté par Jean-Marc BENZI - Bernard LIEBGOTT représenté par Alain DE GANTES - Patrick MAGRO représenté par Elisabeth PERRENOT-MARQUE - Patrick Mennucci représenté par François-Noël BERNARDI - René OLMETA représenté par Francis ALLOUCH - Christian PELLICANI représenté par Christine ORTIZ - Pierre PENE représenté par Jean AYEL - Michel PEZET représenté par Stéphane MARI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Christian RAYNAUD représenté par Alain LAURENS - Claudine SOLERIEU représentée par Francis ALLOUCH - Claude VILLANI-LEONI représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI.

Etaient absents et excusés :

Pauline BANZO - Jean-Jacques BONTOUX - Bernard GUARINO - Mourad KAHOUL - Michelle LARIVIERE - Pierre - Francis PAOLACCI

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

ECO 7/895/07 CC

■ **Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Marignane - Attribution d'un fonds de concours à la ville de Marignane pour la rénovation d'un bâtiment à vocation de restaurant d'insertion**

DUFHPI 07/317/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Marignane, la Ville de Marignane a sollicité la Communauté urbaine par délibération en date du 24 septembre 2007 pour contribuer à la réhabilitation d'un bâtiment à vocation de restaurant d'insertion.

En effet, une étude, réalisée par l'association Départ et financée en 2006 par la Communauté urbaine et l'Etat dans le cadre de la politique de la ville, a permis de montrer l'intérêt qu'il y avait à ouvrir un restaurant d'insertion dans un bâtiment acquis entre-temps par la commune. Ce restaurant sera l'outil principal d'une action plus large autour de l'insertion par les métiers de la restauration, la partie des locaux juxtaposés au restaurant sera un lieu de formation, d'information et d'animation en direction des publics en difficultés éloignés de l'emploi et de la population du centre ville et de la périphérie.

L'objectif sera de créer des emplois qualifiés dans une filière en plein développement permettant une démarche de réinsertion sociale, puis d'insertion durable par le biais d'une production technique, d'une formation et une implication dans le projet. Ce projet s'inscrit dans la revitalisation du centre ancien de Marignane. Il est proposé qu'il soit partie prenante du prochain programme opérationnel FEDER de l'Union Européenne « Compétitivité régionale et emploi » pour lequel des crédits seront mobilisés pour soutenir, dans les quartiers en difficulté, les initiatives permettant l'amélioration des conditions de vie des habitants et le développement économique.

Les travaux nécessaires à l'installation de ce restaurant d'insertion : reprise du gros œuvre, étanchéité, cloisons, terrasse, accès aux locaux techniques, aux locaux administratifs et de formation (mise au normes européennes) et second œuvre ont été chiffrés avec l'aide d'un spécialiste.

Le coût de la remise en état du bâtiment s'élève à 323 000 € HT (386 308 € TTC). La surface consacrée au restaurant est de 225 m², celle consacrée aux bureaux est de 112 m².

La Ville de Marignane, qui assure la maîtrise d'ouvrage des travaux, contribue à leur financement à hauteur de 80 750 € et de la TVA afférente à l'opération. Il est proposé à la Communauté urbaine d'intervenir par fonds de concours auprès de la Ville de Marignane à hauteur de 80 750 €, l'Union Européenne au titre de FEDER, Programme « Compétitivité régionale et emploi » est sollicitée à hauteur de 150 000 €.

Le comité de pilotage du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Marignane, réuni le 2 mai 2007, a donné un avis favorable à cette opération.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales, et notamment son article 186-3 ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n° HAP 2/720/CC du Conseil de Communauté du 29 juin 2007 concernant l'adhésion de la Communauté urbaine au CUCS de Marignane ;
- La délibération n° ECO 5/637/CC du Conseil de Communauté du 29 juin 2007 concernant la candidature de Marseille Provence Métropole à l'appel à projets « Axe 4.1 » du programme opérationnel FEDER « Compétitivité régionale et emploi »;

La comité de pilotage du CUCS de Marignane du 2 mai 2007 ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt qu'il y a à contribuer à la revitalisation du centre ancien de Marignane par la création d'un restaurant d'insertion,
- L'intérêt qu'il y a à élargir l'offre d'insertion pour les demandeurs d'emploi de longue durée du bassin Ouest,
- L'avis favorable du comité de pilotage du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Marignane réuni le 2 mai 2007,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1^{er} :

Est approuvé le plan de financement prévisionnel de l'opération « Rénovation d'un bâtiment à vocation de restaurant d'insertion » dont la Ville de Marignane est maître d'ouvrage : les travaux estimés à 323 000 € H.T. sont pris en charge

- par une subvention sollicitée auprès de l'Union Européenne au titre du prochain programme FEDER « Compétitivité régionale et emploi », à hauteur de 50%, soit 161 500 €,
- par un fonds de concours de la Communauté urbaine attribué à la Ville de Marignane d'un montant de 80 750 €,
- et par la participation de la Ville de Marignane, à hauteur de 80 750 € et de la TVA afférente.

Article 2 :

Est approuvée l'attribution d'un fonds de concours de la Communauté urbaine d'un montant de 80 750 € à la Ville de Marignane concernant la réhabilitation d'un bâtiment communal à vocation de restaurant d'insertion.

Article 3 :

Le fonds de concours sera versé sur appel de fonds de la Ville et sous forme de mandat administratif.

Article 4 :

Les crédits de fonctionnement nécessaires, soit 80 750 €, sont inscrits au budget 2007 de la Communauté urbaine - Nature 6574 - Fonction 824 - Sous-politique E 120

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Développement économique - Zones
d'Aménagement concerté

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Jean-Louis TOURRET

Jean-Claude GAUDIN